



Commissions du Conseil d'administration

Nomination Committee (NC)..... 2



Nomination Committee (NC)

Le Conseil d'administration nomme le NC chaque année au début de l'exercice. Le NC se compose du Président du Conseil d'administration et de deux autres membres du Conseil d'administration. Le NC peut consulter des spécialistes externes si nécessaire.

Le NC se constitue lui-même. Il désigne un Président du Comité. Au terme de chaque exercice, celui-ci rédige un rapport d'activité qui fait partie intégrante du rapport annuel du Conseil d'administration.

En accord avec le Président du Comité, l'NC siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum une fois par année. Les séances font l'objet d'un procès-verbal (procès-verbal de décision avec liste des tâches). Le procès-verbal doit être transmis à tous les participants et au Conseil d'administration dans un délai de 20 jours suivant la séance.

Le NC assiste le Conseil d'administration dans toutes les questions relatives au personnel relevant de son domaine de compétences, notamment la sélection et l'évaluation de candidats pour la Direction et les comités du Conseil d'administration. En sus, le NC est en charge de la définition des conditions d'engagement du CEO et des membres de la Direction ainsi que de la convention d'objectifs, du contrôle des objectifs et de l'évaluation du CEO.

Membres:

- Michael Rindlisbacher, President
- Marc-Anthony Anner, Vice-président
- Martin Affolter, Membre du conseil d'administration